

**Motion de MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste:  
«Véhicules tout terrain en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes».***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la coexistence parfois difficile des différents modes de transport (voitures, camions, transports collectifs, piétons, cyclistes, etc.) en milieu urbain, surtout lorsque l'espace est restreint;
- le fait que certains modes de transport sont forcément plus vulnérables en cas d'accident, en particulier les piétons et les cyclistes;
- l'augmentation, du moins en apparence, du nombre de véhicules de type 4 x 4 circulant en ville de Genève;
- le fait que ces véhicules, sûrement appropriés dans des circonstances et pour des besoins spécifiques liés à des déplacements hors de routes goudronnées, sont particulièrement dangereux en cas d'accident impliquant des piétons et des cyclistes, en raison de leur masse et de la hauteur de leurs pare-chocs, qui touchent les organes vitaux en cas de collision;
- la responsabilité de la Ville de Genève pour la sécurité des différents usagers de la route sur son territoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en vertu des articles 30, alinéa 3, et 37 A de la loi sur l'administration des communes, à se saisir de cette problématique et, en particulier, à demander au Conseil d'Etat de faire paraître dès que possible un rapport détaillé sur les éléments suivants:

- évaluation de l'évolution du nombre de véhicules de type 4 x 4 circulant en territoire urbain, avec une mise en évidence et une analyse, si l'impression d'augmentation nette de ce nombre est vérifiée, de la proportion de ces véhicules réellement utilisés pour leur vocation première de véhicule tout terrain;
- analyse de l'impact spécifique de ces véhicules (par rapport aux autres catégories) en matière de sécurité, de consommation d'espace urbain et de pollution (air et bruit);
- mesures déjà prises par la gendarmerie et d'autres autorités compétentes pour faire respecter le code de la route par cette catégorie d'usagers.

Le Conseil municipal demande également au Grand Conseil de faire adopter par le Conseil d'Etat des mesures de prévention et de sensibilisation aux dangers spécifiques liés à ces véhicules ainsi que des mesures efficaces permettant d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

A défaut d'une réponse positive et rapide de l'Etat de Genève, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en charge, dans la mesure du possible, la réalisation des demandes contenues dans cette motion. De toute manière, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire intervenir les agents de sécurité municipaux pour faire respecter les règles de la circulation par les conducteurs de véhicules 4 x 4.